

 <p><b>Saint Jean</b> de Thurigneux</p>	<p><b>Conseil Municipal N° 12-2019 du 3 décembre 2019</b></p> <p>Convocation en date du : 28 Novembre 2019 Affichée le : 28/11/2019</p>
--	---

Tableau de présence :

NOM	P	A	E	R	AP	Pouvoir donné à :	Réceptionné le :
André COLLON	X						
Stéphane BERTHOMIEU	X						
Isabelle ROGNARD	X						
Jean-Pierre RIBAUT	X						
Aurélie ANDREANI	X						
Ghislaine BEAUME	X						
Annie BOULON	X						
Jean Paul CHEVREL	X						
Jean-Charles GALINDO	X						
Jean-Louis LAISSARD					X	Isabelle ROGNARD	03/12/2019
Fernanda MOUREAU				X		(arrivée tardive à 20h26)	
Hervé ODET			X				
Sandrine TOMAS					X	Stéphane BERTHOMIEU	03/12/2019
Alain MABILLE			X				
Myriam LANTENOIS	X						
Total [15]	10	0	2	1	2		

Légende : P (Présent) - A (Absent)- E (excusé) - R (retard) - AP (Absent avec Pouvoir donné)

Autre(s) personne(s) présente(s) : 1 personne (presse locale )

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 h 05 par le Monsieur le Maire.

M. J.-Charles GALINDO est nommé secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR :

- **Approbation compte rendu précédent**
- **Décisions prises par le Maire, dans le cadre de ses délégations**
- **Vidéo Projecteurs école**
- **Sécurisation abords école**
- **Point PLU**
- **Indemnité Trésorier**
- **Point toiture salle polyvalente**
- **Questions diverses**

## HOMMAGE DU CONSEIL MUNICIPAL

À la demande de Monsieur le Maire, une minute de silence est observée en hommage aux treize militaires tombés en opération extérieure au Mali, ainsi qu'aux trois secouristes de la Protection Civile, morts dans le crash de leur hélicoptère dans le cadre d'une opération de secours en relation avec les intempéries dans le sud de la France.

## AJOUT D'UN POINT À L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour :

- Délibération pour une demande de modification budgétaire concernant la régularisation d'écritures comptables, en rapport avec les travaux de rénovation de l'école et de la salle polyvalente.

Soumise aux « votes à mains levées », cette proposition d'ajout à l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

## APPROBATION COMPTE RENDU PRÉCÉDENT

Le compte-rendu n° 11/2019 de la séance du 05/11/2019

- ne fait pas l'objet de remarque,
- et soumis aux votes « à mains levées » en l'état (1 abstention, 0 contre, 11 pour) est adopté.

## DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE, DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Monsieur le Maire expose qu'à la suite de l'épisode neigeux ayant entraîné des chutes de branchages et d'arbres engageant la circulation et la sécurité sur le domaine public, il a été fait appel à l'entreprise GEORGES pour débarrasser rapidement les routes et accès. D'autres interventions de nettoyage, en retard mais en liaison avec ces actions, doivent être exécutées dans les jours qui viennent.

## VIDÉO PROJECTEURS ÉCOLE

Lors de la journée « Portes Ouvertes » du 23 novembre, la directrice de l'école a exprimé une demande de vidéoprojecteurs pour animer certains cours, en projection sur le(s) tableau(x).

Des évaluations de coût ont été demandées auprès de la société HiViTEC, celle-là même qui a fourni et maintient l'appareil utilisé par la municipalité, en salle de réunion du conseil. Trois propositions sont formulées :

1. Fourniture d'appareils identiques, simples, de technologie assez ancienne, mais en stock et dépannables rapidement par échange, pour 300 €HT pièce ;
2. Appareil haut de gamme avec écran interactif, pour 2 900 €HT ; il est à craindre une obsolescence probable ;
3. Il existe aussi des solutions intermédiaires, non chiffrées.

Par ailleurs la commune voisine de St Didier sur Formans s'étant équipée de 3 appareils, il est convenu de s'en rapprocher et d'évaluer la satisfaction des usagers.

Ce point ne présente pas de caractère urgent : la prise de décision est repoussée à une prochaine réunion.

## SÉCURISATION ABORDS ÉCOLE

Les instituteurs et certains parents d'élèves ont fait remarquer que les barrières de protection des trottoirs vis-à-vis de la route, au droit du portail et le long de l'école, présentent un risque d'accident du fait que la partie supérieure est trop haute et que les enfants pourraient passer par-dessous.

L'entreprise ATMP a été consultée pour fournir une solution. L'idée d'un câble tendu à mi-hauteur entre les piliers n'a pas été retenue ; une lice en bois pourrait être envisagée mais l'esthétique risquerait d'en pâtir ; une solution consisterait à poser des tubes métalliques, en acier Inox ou en métal peints à l'identique du portail.

Les devis sont en attente.

20 h 26 : arrivée d'un conseiller retardataire.

## POINT PLU

### **Enquête Publique : Élaboration du Plan Local d'Urbanisme et du zonage des eaux pluviales**

Le processus est lancé et l'information à la population est donnée :

- par affichage conventionnel,
- sur le site municipal
- et par information écrite distribuée dans les boîtes à lettres (distribution prévue le 4 décembre).

L'enquête démarrera le 11 décembre et sera close le 15 janvier 2020. Le commissaire enquêteur, M. Jean-Paul DENUËLLE, assurera 4 permanences en mairie pour informer et recevoir les observations du public :

- mercredi 11 décembre 2019, de 9h à 12h ;
- jeudi 19 décembre 2019, de 9h à 12h ;
- lundi 6 janvier 2020, de 9h à 12h ;
- mercredi 15 janvier 2020, de 9h à 12h.

Le dossier d'enquête est déposé en mairie et mis à la disposition du public.

Les observations pourront être consignées :

- soit sur le registre d'enquête, en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- soit sur un site Internet spécialisé, à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/1824>.

Toutes les observations devront être transmises avant la date et l'heure de clôture, soit le mercredi 15 janvier 2020 à 12h.

Le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions dans un délai d'un mois, soit le 15 février 2020. Ce dossier sera consultable pendant un an en mairie et à la préfecture, aux heures d'ouverture, ainsi que sur le site Internet <https://www.registre-dematerialise.fr/1824>.

Au terme de l'enquête, le Plan Local d'Urbanisme et le Zonage des Eaux Pluviales seront approuvés par délibération du Conseil Municipal, en tenant compte, s'il y a lieu, d'éventuelles modifications à apporter aux projets, en fonction des conclusions de l'enquête publique.

### **Zone du Centre Bourg**

La rue du Fournil paraît saturée en termes de stationnement et de circulation à certaines périodes de la journée ; une réflexion serait nécessaire.

Une réunion doit avoir lieu le 12 décembre avec l'aménageur.

## INDEMNITÉ TRÉSORIER

L'indemnité du Trésorier, attribuée annuellement pour les services et conseils comptables rendus, est cette année de 414,73 €. Le Conseil est habilité à définir le pourcentage de cette indemnité qui sera effectivement attribuée.

M. le Maire propose le taux de 100%, comme les années précédentes.

Soumise au vote « à mains levées » cette proposition (4 abstentions, 0 contre, 9 pour) est adoptée.

## POINT TOITURE SALLE POLYVALENTE

L'AMO (Agence 01) en charge de l'étude pour la réfection de la toiture de la salle polyvalente a fait une proposition de couverture.

S'agissant de remplacer cette couverture, il convient d'évaluer la situation au regard du risque « amiante » : des prélèvements sur les plaques sous-tuiles seront effectués et analysés afin d'appliquer le protocole adapté pour l'évacuation en cas de présence avérée.

Pour la couverture à proprement parler, deux solutions ARCELOR sont envisagées pour tenir compte de la fragilité relative des fermettes ne supportant pas *a priori* les tuiles de facture actuelle :

- soit une couverture en matériau composite « métal – isolant – métal », par panneaux autoportants, permettant une mise en œuvre rapide à l'avancement ; l'aspect extérieur peut être un problème ;
- soit une couverture métallique avec isolant hydraulique, imitant l'ardoise, esthétiquement reconnue dans diverses régions ; la mise en œuvre est plus complexe et nécessite une découverte totale et un voligeage de support.

Les devis correspondants sont attendus.

## DÉLIBÉRATION POUR UNE DEMANDE DE MODIFICATION BUDGÉTAIRE

M. le Maire précise que des écritures comptables concernant des frais d'études et de suivis des travaux pour la restauration de l'école et la rénovation de la salle polyvalente doivent être passées avant la fin de l'année.

- Recette d'investissement (041)
  - Compte 2033 + 1 993,72 €
- Dépenses d'investissement (041)
  - Compte 21312 1 018,58 €
  - Compte 2135 975,14 €

Après délibération et « vote à mains levées » (0 abstention, 0 contre), le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise cette modification budgétaire.

## QUESTIONS DIVERSES

### **Association de tennis de table**

Une association thurignacienne de tennis de table souhaite utiliser la salle des fêtes pour ses activités.

Dans la mesure où l'association :

- s'engage au nettoyage de la salle, systématiquement,
- n'utilise la salle ni les lundis ni les vendredis et essentiellement le soir,
- utilise la salle les mercredis après-midi pour les enfants, sous la conduite d'un moniteur agréé par la fédération de tennis de table,
- accepte de partager avec l'école le local de stockage et de rangement de matériel (3 tables),
- est couverte par une assurance de responsabilité civile,

le conseil municipal, après discussions, approuve cette activité.

Soumise au vote « à mains levées » (0 abstention, 0 contre), la demande de prêt de la salle polyvalente est acceptée à l'unanimité. M. le Maire rédigera une convention dans ce sens.

Lors des discussions, il apparaît que les contrats de fourniture d'énergie, essentiellement d'électricité, devraient être revus, pour la salle des fêtes et d'autres points communaux d'utilisation, les besoins ayant évolués et les contrats de type EJP n'étant plus forcément les plus économiquement adaptés.

### **Service minimum pour l'accueil des élèves à l'école**

En raison des grèves annoncées à partir du jeudi 4 décembre, trois animateurs ont été recrutés par l'association Thuri'Gones pour encadrer la présence attendue de 23 élèves (sur 64 concernés). Selon la convention habituelle, la municipalité couvrira les dépenses de l'association.

## **SMICTOM : Comité Syndical du 27/11/2019**

Une avant-dernière réunion du Comité Syndical s'est tenue le 27 novembre (St Didier de Formans). La dissolution du syndicat au 31/12/2019 a été actée. Le transfert des agents du SMICTOM Saône Dombes au sein de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée est acté et les compétences seront reprises par la CCDSV par la création d'une commission, vraisemblablement « Commission Déchets ».

## **CCDSV : Commission Environnement du 28/11/2019**

La commission a été réunie le 28/11/2019 dans les locaux de la CCDSV. Un point a été fait sur les divers travaux en cours.

- « Plan climat air énergie territorial » : le Comité de Pilotage décide de reporter la validation des propositions de plan d'action au prochain exécutif.
- « GEMAPI et contrat triennal petit et grand cycle de l'eau - Agence de l'eau – CD01 » : calendrier des travaux de restauration de la continuité écologique et présentation des grandes lignes du contrat triennal signé avec l'Agence de l'eau et le CD01 : calendrier très serré.
- « Plan de gestion Cibeins » : sécurisation des allées secondaires du bois, très fréquentées et où les branches et arbres tombés sont nombreux.

Cette réunion est probablement la dernière de cette mandature.

## **SIEA**

Le déploiement définitif de la fibre optique sur le département est prévu pour la fin 2021. Cela nécessitera de contracter des prêts complémentaires.

## **Travaux non autorisés.**

Il semblerait qu'une propriété fasse l'objet de travaux d'aménagement importants – destruction de haies, rehaussement d'un mur, construction d'un local annexe à une piscine – sans autorisations apparentes. Il est demandé de vérifier si les demandes d'autorisation ou de permis de construire ont été faites.

---

N'ayant plus de questions diverses à traiter, le Maire lève la séance à 22 heures 04 minutes.